MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'augmentation de capacité de production d'H2 de la station d'Auxerre 6MW

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AuxHyGen

Raison sociale

AuxHyGen

N° SIRET

8 4 4 2 5 4 4 8 2 0 0 0 3 8

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom

ROUILLE

Prénom(s)

Christelle

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1°a	ICPE rubrique 4715 : Dépassement du seuil d'autorisation de capacité de stockage maximale d'H2 sur site, avec un stockage maximal compris entre 1 et 5 tonnes (< 4 tonnes).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objectif est fixé en termes de capacité maximale de production d'hydrogène (H2) par jour & de stockage sur site.

Aujourd'hui, le site est en mesure de produire 430 kg/jour.
L'objectif est d'atteindre une capacité maximale de production de 2 000 kg/jour.

Aujourd'hui, la capacité de stockage sur site est de 550 kg d'hydrogène.
L'objectif est d'atteindre une capacité de stockage comprise entre 3 & 4 tonnes d'hydrogène.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'augmentation de capacité de production et de stockage d'hydrogène renouvelable du site déjà existant AuxHyGen à Auxerre afin de permettre d'alimenter les véhicules de services de la ville ainsi que plusieurs trains en hydrogène.

Pour cela un électrolyseur supplémentaire sera mis en œuvre sur le site existant portant la puissance totale à 6MW (1MW aujourd'hui). Ce second électrolyseur sera installé dans l'enceinte actuelle du site.

Les installations de compression et de stockage associées à ce nouvel électrolyseur seront implantées sur une parcelle voisine mise à disposition par la SCNF.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'extension de l'installation existante sera réalisée en deux phases.
Une première phase d'augmentation de la capacité de production et de distribution avec la mise en place :
- D'un électrolyseur d'une puissance de 5MW permettant de produire 2 tonnes d'hydrogène par jour,
- Des installations de stockage basse pression (10-30 bars), 25m3 H2
- Des installations de stockage moyenne pression (450-500 bar), 21,6 m3 et haute pression (1000 barg), 9,6 m3
- Des équipements de compression : Platine gaz et 2 compresseurs,
- 2 points de livraison d'H2 supplémentaires pour les véhicules (dispensers).

La deuxième phase consiste en la création d'une nouvelle station de distribution pour trains, à travers la mise en place :
- De stockages basse pression : 30 barg, 20 m3 H2, 50 kg H2,
- Des équipements de compression : Platine gaz et 2 Compresseurs,
- Des stockages moyenne pression (200 barg-14,4 m3) et 7 unités de stockages haute pression (520 barg-2,76m3),
- Une canalisation de transport de matières dangereuses reliant les nouveaux stockages aux points de livraison des trains (circulation sous la voie ferrée),
- 2 Points de livraison d'H2 pour les trains (dispensers).

De plus, la station l'installation d'un poste de livraison électrique adapté et d'une réserve en cadre de N2 gazeux de 60L.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, les effets maximum escomptés sont :
> augmentation de la production maximale possible d'H2 par jour : passage de 430 kg à 2T / jour
> augmentation de la consommation d'électricité proportionnelle à l'augmentation de la production d'H2 : passage de 1 à 6 MW.
> augmentation de la quantité maximale d'eau consommée par an à 9526 m3 / an
> augmentation des rejets d'eau et d'oxygène en milieu naturel
> augmentation du volume sonore général de l'exploitation,
> augmentation du volume de production d'hydrogène, nécessitant un passage plus régulier de véhicules chargés à l'hydrogène.

En fin d'exploitation, les mesures de remise en état nécessaires seront réalisées afin d'éviter tout risque de pollution et afin de remettre en état le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement et qu'il permette un usage futur du site.
Le site étant localisé sur une zone d'activités, et compte tenu qu'à ce jour, les règlements d'urbanisme de la commune d'Auxerre indiquent que les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement y sont autorisées, l'usage futur du site considéré pourra rester, a priori, un usage industriel.
Dans le cas d'une mise à l'arrêt sans réutilisation du site ou d'une réutilisation avec même type d'usage industriel, AuxHyGen adressera au préfet une notification de mise à l'arrêt de l'installation dans un délai de 3 mois avant la

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du site	15 426 m2
Puissance des électrolyseurs	6 MW
Capacité de distribution : station service d'une capacité de production	> 2 000kg/j
Stockage d'hydrogène :	< 4 tonnes

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 13 Voie : **DE LA TURGOTINE**

Lieu-dit :

Localité : AUXERRE

Code postal : 8 9 0 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique la plus proche est la ZNIEFF de type II "Vallée et Coteaux de l'Yonne de Coulanges-sur-Yonne à Auxerre", id 260030459, située à 1,7km au sud du site.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Aucun arrêté de protection de biotope n'est répertorié sur la commune d'Auxerre.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Le site est localisé dans la commune d'Auxerre (89), dans le département d'Yonne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	D'après Géoportail, aucun parc national, parc naturel régional, réserve naturelle ou zone de conservation halieutique n'est répertoriée dans un rayon de 10km autour du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	La commune d'Auxerre fait l'objet d'un Plan de Prévention du bruit arrêté en octobre 2014. Néanmoins, le site n'est pas localisé dans une zone de prescription ni dans une zone de nuisances acoustiques.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	D'après la base de données Atlas des Patrimoines, aucun bien inscrit ou sa zone tampon, ni monument historique ou site patrimoine remarquable n'est répertorié à proximité du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	D'après les bases de données INPN et Géoportail, aucune zone humide n'est répertoriée au droit du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	La commune Auxerre est couverte par le PPRN Inondation de l'Yonne, ruissellement du ru de Vallan et glissements de terrain à Vaux et un PPRN pour le risque de mouvement de terrain. La commune d'Auxerre ne fait pas l'objet d'un PPRT.
	☑	☐	PPRN Inondation approuvé par arrêté préfectoral en mars 2002. PPRN Mouvement de terrain approuvé par arrêté en mars 2002.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	D'après la base de données Géorisques, la zone d'implantation est au droit de l'ancien dépôt de liquides inflammable exploité par Shell de 1965 à 1995. L'ancien établissement, identifié "SSP0010702" a fait l'objet d'un diagnostic des sols, de travaux d'extraction de terre et d'une surveillance des eaux souterraines. L'AP de 2010 a institué des SUP relatives à l'usage du site (usage industriel).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	D'après la cartographie SIGES de Seine-Normandie, la commune d'Auxerre n'est pas située dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	D'après la base de données Carteaux, le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection de captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Aucun site inscrit n'est répertorié à proximité du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 8km au nord-ouest du site. Il s'agit du site "Landes et tourbière du bois de la Biche", id FR2600990.
D'un site classé ?	☐	☑	Aucun site classé n'est répertorié à proximité du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Le prélèvement d'eau est réalisé sur le réseau d'eau potable. La consommation annuelle maximale est estimée à 9 256m3 d'eau, soit 0,51% de la consommation d'AEP des habitants de la commune d'Auxerre.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainage ni modification des masses d'eau souterraine n'est attendu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le site étant relativement plat, le projet ne prévoit pas un excédent de matériaux lors des travaux de terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le site étant relativement plat, le projet ne prévoit pas l'ajout de matériaux lors des travaux de terrassement.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	L'alimentation en eau et en électricité du site est en adéquation avec les ressources disponibles et ne sera pas modifiée dans le cadre du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Compte-tenu du périmètre de l'installation, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations significatives de la biodiversité existante. A noter que des relevés faune/flore sont actuellement en cours sur la nouvelle parcelle. Le cas échéant, des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement seront mises en œuvre dès la phase de chantier de construction du site pour limiter l'impact du chantier et de l'exploitation du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le site n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet s'installe sur une parcelle enherbée d'une surface de 7 551 m2, portant la surface total du site à 15426 m². Pour rappel, cette parcelle a précédemment accueilli un dépôt pétrolier entre 1965 et 1995 et l'arrêté préfectoral du 19 août 2010 limite l'usage du site a un usage industriel non sensible (usage industriel, artisanal, tertiaire ou parking).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Aucune installation classée ou PPRT n'est répertoriée a proximité de la zone d'implantation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Le site n'est pas localisé dans une zone concernée par les risques naturels. La commune fait néanmoins l'objet de PPR d'inondation et de mouvement de terrain. La parcelle d'implantation est dans une zone d'aléa faible de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	De par la nature des activités, le projet va sensiblement augmenter le passage de véhicules alimentés à l'hydrogène. A terme le projet prévoit l'alimentation en hydrogène de 14 bus, 5 VUL, 19 poids lourds et 2 trains.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les installations projetées et plus particulièrement les compresseurs, sont de nature à engendrer des nuisances sonores. Néanmoins, le site est localisé dans une zone industrielle loin des ZER.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	La voie ferrée longe la limite ouest du site et est susceptible d'engendrer des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Les installations prévues ne sont pas de nature à engendrer des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Aucune source de nuisances olfactives n'est répertoriée à proximité du site.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Les installations prévues, et plus particulièrement les compresseurs, sont de nature à engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☑	☐	Le site est localisé à proximité de la voie ferrée. Il est donc concerné par les vibrations occasionnées par la circulation des trains.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Des lampadaires supplémentaires seront installés sur le site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Le projet engendre des rejets gazeux dans l'air : principalement des rejets d'oxygène par évent en production normale et, de façon ponctuelle, des rejets d'hydrogène lors de mises à l'évent, notamment pour des opérations de maintenance. Ces rejets sont néanmoins en quantité très faible et ne présentent pas d'impact négatif sur l'environnement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Les rejets liquides issus du projet sont les eaux pluviales, les eaux de nettoyage, d'extinction incendie et les eaux résiduaires de la station de déminéralisation enrichies en sels minéraux.
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Les eaux d'extinction incendie sont collectées dans 2 bassins d'orage avant traitement et/ou évacuation dans les filières de traitement adaptées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Les installations engendreront des rejets d'effluents issus de la station de déminéralisation. Le débit est estimé à 13m3/jour. Les effluents sont rejetés dans le réseau public conformément au règlement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le compresseur émet de l'huile par son fonctionnement. L'huile issue du process est filtrée et stockée dans un contenant dédié, sur rétention.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Compte tenu de la zone d'implantation, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet s'installe sur une parcelle qui a précédemment accueilli un dépôt pétrolier entre 1965 et 1995. L'arrêté préfectoral du 19 août 2010 limite l'usage du site a un usage industriel non sensible (usage industriel, artisanal, tertiaire ou parking).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerné

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de prévenir les effets sur l'environnement, une étude d'incidence sera réalisée dans le dossier d'autorisation environnementale unique.
En phase travaux, toutes les entreprises intervenant sur le chantier seront soumises au Plan de Prévention et aux différents Permis de travaux en vigueur sur le site, délivrés par le chef d'établissement.
Les intervenants seront informés des risques générés par les installations voisines et les moyens de détection et d'intervention en cas d'accident. Toutes les mesures seront prises pour éviter et réduire les risques de pollution de sol et des eaux (stockage sur rétention, matériel conforme...), la pollution de l'air, les nuisances sonores (engins aux normes), et le trafic routier.

En phase d'exploitation, les incidences environnementales et les mesures associées sont les suivantes:
- Sol : imperméabilisation des sols pour éviter et réduire les risques de pollutions des sols, stockage des produits chimiques sur rétention. L'imperméabilisation limitera l'infiltration de l'eau dans le sol, mais elle sera réalisée sur une surface limitée.
- Air: Rejet d'oxygène et en faible quantité, de l'hydrogène et azote au cours des purges du système. Les volumes seront néanmoins négligeables.
- Consommation en eau: l'eau est nécessaire au fonctionnement des équipements. La consommation sera suivie, les installations feront l'objet de plan de maintenance et d'entretien pour éviter les fuites.
- Environnement sonore: Le site fera l'objet de mesure de bruit conformément à l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement des ICPE,
- Déchets: l'installation produit de faibles quantités de déchets qui seront évacués vers des filières agréées

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Par la nature même de son activité, AuxHyGen souhaite réduire l'impact de l'homme sur son environnement, en remplaçant les énergies fossiles - émettrices de gaz à effet de serre - par l'hydrogène bas carbone, d'origine renouvelable. Aussi, ce projet d'augmentation de capacité de production va principalement avoir des impacts sur la quantité d'eau prélevée et la consommation en électricité. Ces thématiques seront détaillés dans l'étude d'incidence prévue dans la DAEU.
Néanmoins, ces consommations restent limités et le projet permettra à terme une réduction importante des émissions carbone des véhicules alimentés.
Le passage en autorisation prévalant pour l'ensemble du site, nous estimons que l'évaluation environnementale peut être dispensée pour ce projet d'augmentation de capacité du site AuxHyGen à Auxerre.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Classement ICPE du projet	☑
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom ROUILLE

Prénom Christelle

Qualité du signataire Directrice Générale

À

Fait le __/__/____

Télédéclaré le 04/01/202

Signature du (des) demandeur(s)